

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,  
Transports

**Direction générale de l'aviation civile**

**Avenant du 19 mai 2021 à la convention de délégation de gestion SDFI/SNA-SSE du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant le projet SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2)**

NOR : TRAA2113571X

*(Texte non paru au journal officiel)*

**ARTICLE 1er :**

La convention de délégation de gestion SDFI/SNA-SSE du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant le projet SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2) et l'avenant du 9 février 2021 à la convention de délégation de gestion SDFI/SNA-SSE du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant le projet SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2) sont abrogés, en conformité avec l'article 5 de la convention précitée.

**ARTICLE 2 :**

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent avenant qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait à Paris, le 19 mai 2021

Fait à Marseille, le 27 avril 2021

Le délégué

Le délégué

M. Georges  
Le directeur des services de la navigation  
aérienne

F. Preux  
Le chef de service de la navigation aérienne  
Sud/Sud-Est